

# Consultation publique

## Projets de règlement P-03-155 et P-03-154

### **Modification du plan d'urbanisme et agrandissement et occupation du pavillon « E » de l'Hôpital Général Juif portant le numéro 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce**

Le projet de règlement P-03-155 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) » et le projet de règlement P-03-154 intitulé « Règlement concernant l'agrandissement du pavillon « E » de l'Hôpital Général Juif portant le numéro 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine » ont été adoptés par le conseil municipal à son assemblée du 22 septembre 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

##### **Modification au plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-03-155 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce de façon à créer un secteur particulier de hauteur et de densité sur un emplacement situé à l'angle nord-est de la rue Légaré et de l'avenue Bourret, au sud du terrain de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Croix. Cette demande est requise afin de permettre l'agrandissement du pavillon E sur le site de l'Hôpital Général Juif.

##### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal**

Le projet de règlement P-03-154 autorise, sur le site de l'Hôpital Général Juif, la dérogation à diverses dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Le pavillon E (Cumming) de l'Hôpital Général Juif possède actuellement 5 étages. En 2001, par son règlement 01-304, la Ville de Montréal autorisait l'agrandissement de ce pavillon afin qu'il atteigne une hauteur de 11 étages. L'Hôpital Général Juif souhaite maintenant porter cette hauteur à 13 étages, dont 12 étages hors-sol, pour une hauteur totale de 58,5 mètres. Cet agrandissement abriterait les services ambulatoires de l'hôpital, ainsi que des locaux de recherche clinique.

La construction déroge à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.

Le projet de règlement P-03-154 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

##### **Consultation publique**

Ces projets de règlement doivent faire l'objet d'une consultation publique puisque le projet de règlement P-03-155 modifie le plan d'urbanisme et que le projet de règlement P-03-154 permet de déroger au règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ bureau d'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, 6<sup>e</sup> étage
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

Les bibliothèques municipales de Montréal permettent l'accès gratuit au réseau Internet.

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

**Le 24 novembre 2003**  
19 heures  
Église St Kevin  
5590, chemin de la Côte-des-Neiges

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description et l'explication des projets de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets.

Renseignements : Marie-Claire Dumas (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 7 novembre 2003

M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc  
Greffière de la ville

# Public consultation

## Draft By-laws P-03-155 and P-03-154

### **Amendment to the urban plan and expansion and occupancy of the “E” pavilion of the Hôpital Général Juif – Jewish General Hospital located at 3755 Côte-Sainte-Catherine Road Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce borough**

Draft By-law P-03-155, entitled “Règlement modifiant le plan d’urbanisme, plan directeur de l’arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386),” and draft By-law P-03-154, entitled “Règlement concernant l’agrandissement du pavillon « E » de l’Hôpital Général Juif portant le numéro 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,” were adopted at the Montréal City Council meeting of September 22, 2003.

At the request of City Council, the Office de consultation publique de Montréal (OCPM) will hold a public consultation on these draft by-laws and make available relevant documents.

#### **PURPOSE OF THE CONSULTATION**

##### **Amendment to the urban plan**

Draft By-law P-03-155 amends the urban plan of the Ville de Montréal for the borough of Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce in such a way as to create a specific height and density sector on a site located on the north-east corner of Légaré Street and Bourret Avenue, south of the land of the Congrégation des Sœurs de Sainte-Croix. This request is required to allow expansion of the “E” pavilion on the site of the Hôpital Général Juif – Jewish General Hospital.

##### **Adoption of a draft by-law under section 89 of the Charter of the City of Montréal**

Draft By-law P-03-154 authorizes, on the site of the Hôpital Général Juif – Jewish General Hospital, a derogation from various provisions of the planning by-law currently in force.

The E (Cumming) pavilion of the Hôpital Général Juif – Jewish General Hospital currently has five (5) stories. In 2001, with By-law 01-304, the Ville de Montréal authorized the expansion of the pavilion to a height of eleven (11) floors. The Hôpital Général Juif – Jewish General Hospital now wishes to raise this to a height of thirteen (13) stories, twelve (12) of them above ground, for a total height of 58.5 metres. The expansion would house the outpatient section of the hospital, as well as clinical research facilities.

The construction derogates from the planning by-law of the borough of Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.

Draft By-law P-03-154 contains no provisions requiring referendary approval.

##### **Public consultation**

These draft by-laws must be submitted for public consultation as draft By-law P-03-155 amends the urban plan, and draft By-law P-03-154 allows derogation from the planning by-law of the borough of Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.

## **DOCUMENTATION**

Persons and organizations interested in looking over the draft by-laws and documents pertaining to the projects are invited to do so as of today, during regular business hours, at the following locations:

- ❖ Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce borough office, 5160 Décarie Boulevard, 6<sup>th</sup> floor
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275 Notre-Dame Street East, ground floor
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550 Metcalfe Street, Suite 1414, and on its Website: [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

Free access to Internet is provided by the public libraries of Montréal.

## **PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The OCPM invites interested persons and organizations to participate in the public consultation meeting:

**November 24, 2003**  
7:00 p.m.  
St Kevin's Church  
5590 Côte-des-Neiges Road

The public consultation meeting will be conducted as follows:

- Description and explanation of the draft by-laws, followed by a question period;
- A session where individuals and organizations may express their opinions on the projects.

Information: Marie-Claire Dumas (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, November 7, 2003

Jacqueline Leduc  
City Clerk